

Immigration dans les outre-mers français de l'océan Indien Comoriens à Mayotte, Métropolitains à La Réunion

***Henry R. Godard
et Armelle Kaufmant***

A priori, tout oppose les deux outre-mers français de l'océan Indien : qu'il s'agisse des héritages historiques et de la mise en valeur des territoires, des configurations spatiales, des statuts politiques, des traditions culturelles ou des indicateurs socioéconomiques. Les caractéristiques démographiques confirment ces disparités (fig. 1).

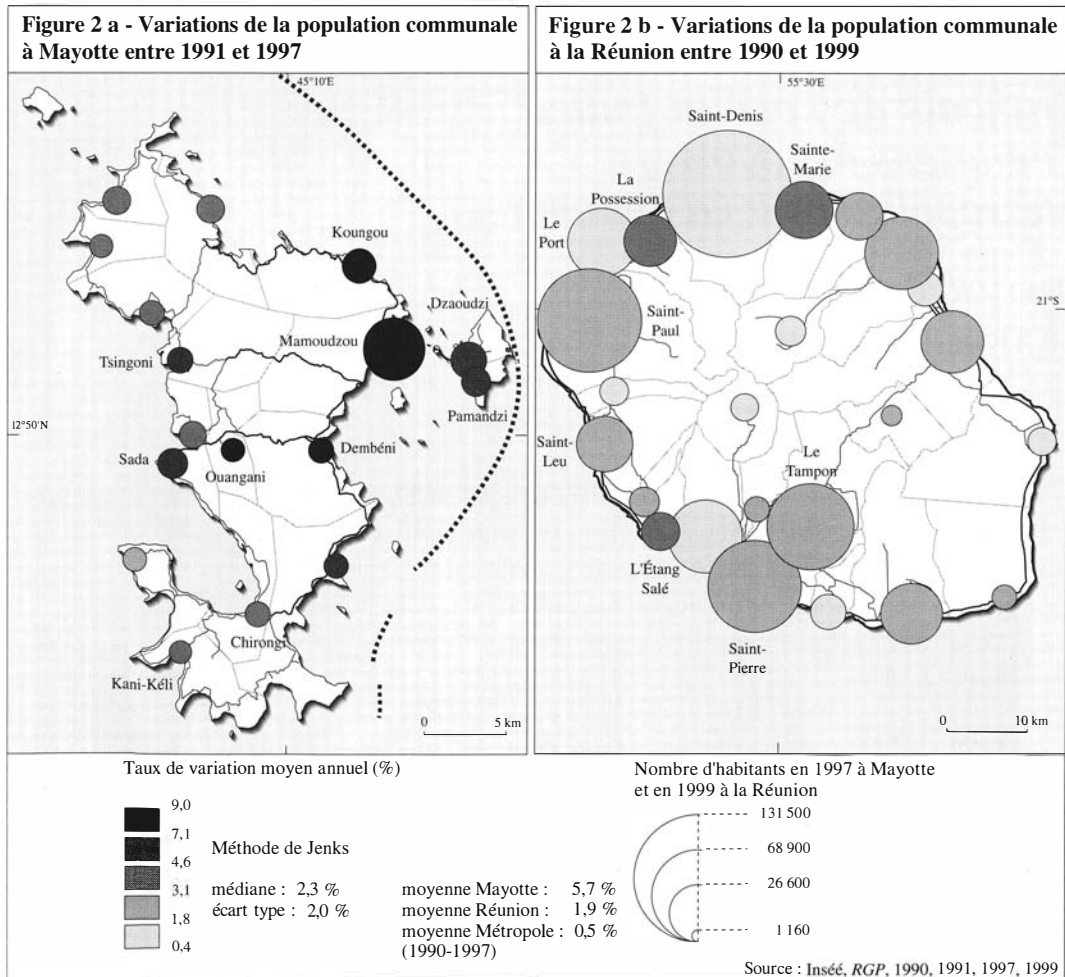
En 1999, la Réunion, qui couvre une superficie de 2 507 km², comptait plus de 706 320 habitants (273 hab./m²). En 1997, la population de l'archipel de Mayotte, qui s'étend sur 374 km², s'élevait à 131 320 habitants (349 hab/km²). Entre 1961 et 1999, le taux de variation moyen annuel ¹ de la population réunionnaise s'est établi à 1,9 % alors que de 1958 à 1997, celui de la population mahoraise s'est élevé à 4,5 % — l'un des plus forts de la planète.

¹ Le taux de variation moyen annuel est utilisé pour calculer une évolution entre deux dates. Ce taux est défini à partir de la valeur de base (ou de départ), de la valeur courante (ou d'arrivée) et du nombre d'années écoulées entre ces deux valeurs. Le nombre d'années écoulées entre deux recensements n'étant pas identique, le taux de variation moyen annuel de croissance permet de comparer les rythmes intercensitaires de la croissance démographique.

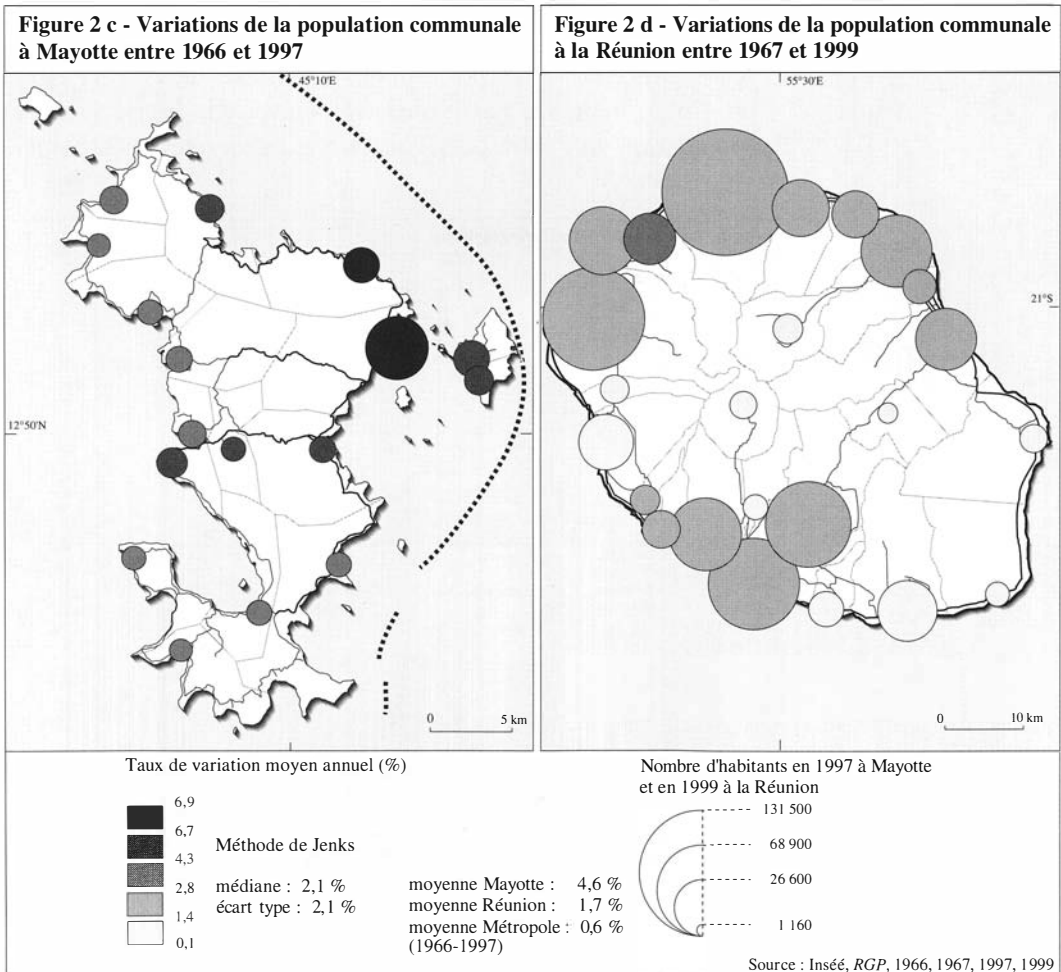
CROISSANCE SOUTENUE À LA RÉUNION, EXPLOSIVE À MAYOTTE

Au cours des trois dernières décennies, la population réunionnaise a été multipliée par 1,7, passant de 416 525 habitants en 1967 à 706 300 en 1999. Dans le même temps, la population mahoraise quadruplait, passant de 32 607 habitants en 1966 à 131 320 en 1997 (fig. 2).

L'accroissement démographique induit une pression accrue sur le sol. Si la densité brute, rapport entre la superficie d'un espace



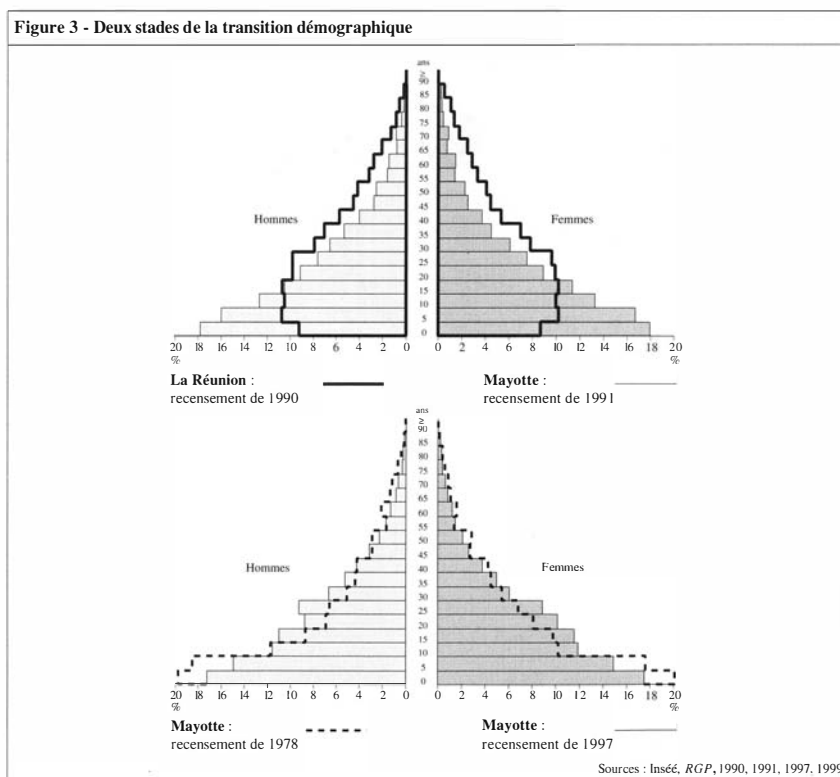
et sa population totale, masque les inégalités de la distribution spatiale des habitants — elle ne prend pas en compte les espaces inhabitables et inoccupés —, elle n'en est pas moins significative des rythmes de croissance différenciée des deux territoires. En quatre décennies, elle a à peine doublé à la Réunion ; elle atteignait 139 hab/km² en 1961 et 273 hab/km² en 1999. Dans le même temps, elle a plus que quintuplé à Mayotte ; elle est passée de 62 hab/km² en 1958 à 349 hab/km² en 1997. À la fin des années 1980, les densités des deux outre-mers étaient similaires (environ 200 hab/km²).



La superposition des pyramides des âges de Mayotte et de la Réunion, au début des années 1990, donne à voir deux structures démographiques très différentes, que l'on peut rattacher à deux « modèles » distincts (fig. 3). Évasée à sa base, la forme de la pyramide de Mayotte est décalquée de celle des pays jeunes en développement. Le profil de la Réunion est conforme au modèle des pays industrialisés : en forme d'urne, il est renflé au tiers de sa hauteur, au niveau des générations de jeunes adultes. À peine amorcée à Mayotte, la transition démographique est proche de l'achèvement à la Réunion.

Les différences de morphologie sont très marquées à la base des deux pyramides, au niveau des nouvelles générations. En 1997, la part des moins de 20 ans concentrait 39 % de la population réunionnaise alors que ce groupe d'âge rassemblait 56 % de la population mahoraise. Si la part des moins de 20 ans dans la population totale a légèrement régressé à Mayotte depuis deux décennies (cf. la superposition des pyramides de 1978 et 1997) elle n'en demeure pas moins très élevée ; la jeunesse de sa population est l'un des défis majeurs qu'ait à relever l'archipel.

Figure 3 - Deux stades de la transition démographique

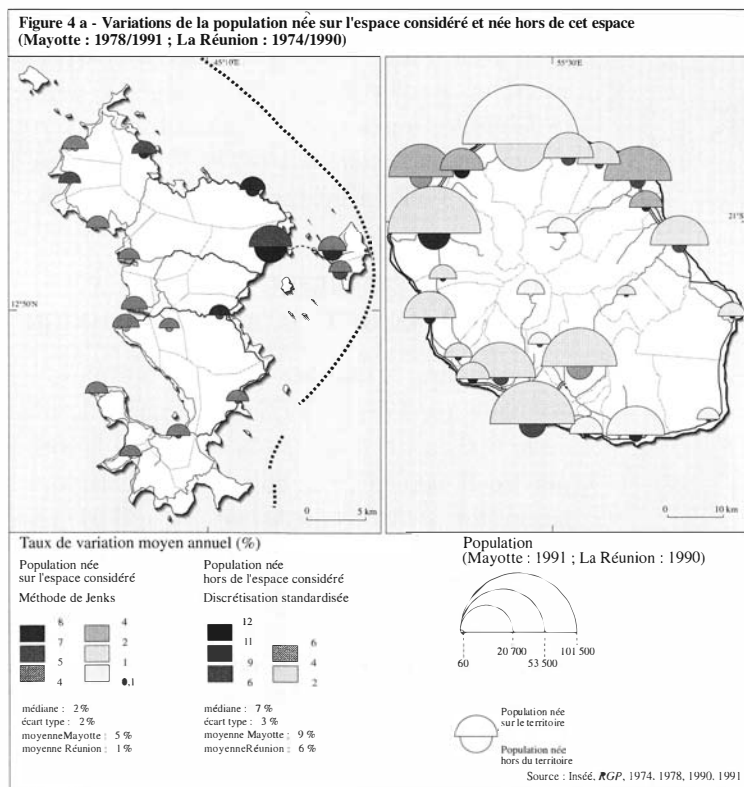


Le taux brut de natalité est deux fois plus élevé à Mayotte qu'à la Réunion et les indices synthétiques de fécondité² s'établissent respectivement à 5 et 2,2 en 1997. En outre, l'apport migratoire contribue pour un tiers à la croissance démographique de Mayotte contre moins d'un cinquième à la Réunion. La relative prospérité de Mayotte par rapport aux pays voisins favorise l'immigration légale et clandestine.

L'immigration à Mayotte et à la Réunion résulte de la combinaison de deux composantes. L'immigration internationale est massive et croissante à Mayotte ; en 1997, 21,5 % de la population mahoraise était de nationalité étrangère. En revanche, la part des étrangers dans la population totale est très faible à la Réunion ; elle atteignait 0,6 % en 1997, soit le taux le plus modeste de l'ensemble des espaces ultramarins français. La part des immigrants nationaux (natifs de France métropolitaine et d'un autre outre-mer français) dans la population totale est plus de deux fois supérieure à la Réunion³. En 1997, elle représentait 3,3 % de la population de la collectivité départementale contre 7,5 % de celle du département d'outre-mer (fig. 4).

² L'indice synthétique de fécondité (ISF), ou nombre moyen d'enfants par femme, est la somme des taux de fécondité par âge qui sont souvent calculés par tranches d'âge quinquennales pour les mères âgées de 15 à 49 ans. Le taux de fécondité par âge correspond au rapport entre le nombre de naissances vivantes enregistré pour une tranche d'âge et le nombre de femmes de la tranche d'âge considérée.

³ Étrangers et personnes nées hors de la Réunion (ou de Mayotte). Il ne faut pas confondre les rubriques « Étrangers » et « Population née hors de la Réunion » « Étranger » se réfère à la nationalité de l'individu quel que soit son lieu de naissance (un étranger peut être né à la Réunion ou en France métropolitaine) ; « Population née hors de la Réunion » renvoie au lieu de naissance (un Réunionnais peut-être né dans un autre outre-mer, en France métropolitaine ou à l'étranger).



⁴ Le solde migratoire correspond à la différence entre le solde total de la population et le solde naturel entre deux recensements. Il est positif si le nombre d'immigrants (personnes s'installant pour une longue durée dans un pays, un territoire qui n'est pas le leur) est supérieur à celui des émigrants (personnes quittant pour une longue durée son pays, son territoire).

⁵ L'accroissement naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et de décès enregistrés au cours d'une même période.

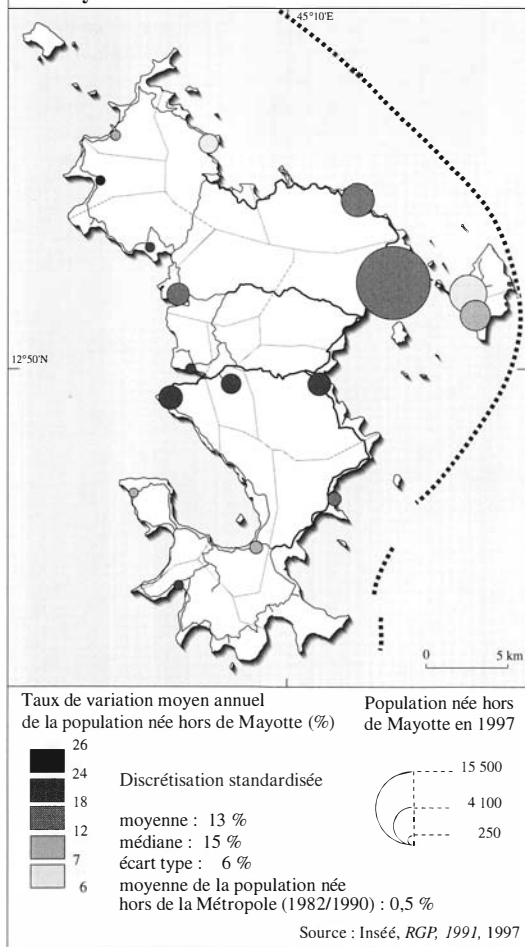
Entre 1991 et 1997, le nombre d'habitants s'est accru de 37 000 à Mayotte et de 73 700 à la Réunion. Le solde migratoire ⁴ a participé pour 32 % à l'accroissement de la population mahoraise (12 000 personnes) et pour 18 % à celui de la population réunionnaise (13 200). La différence, respectivement 25 000 et 60 500 habitants, est expliquée par l'accroissement naturel ⁵. Bien que la Réunion fût cinq fois plus peuplée que Mayotte en 1997, le solde migratoire dans chacun des deux territoires entre 1991 et 1997 était proche ; celui de la Réunion n'était que 1,1 fois supérieur au solde de Mayotte.

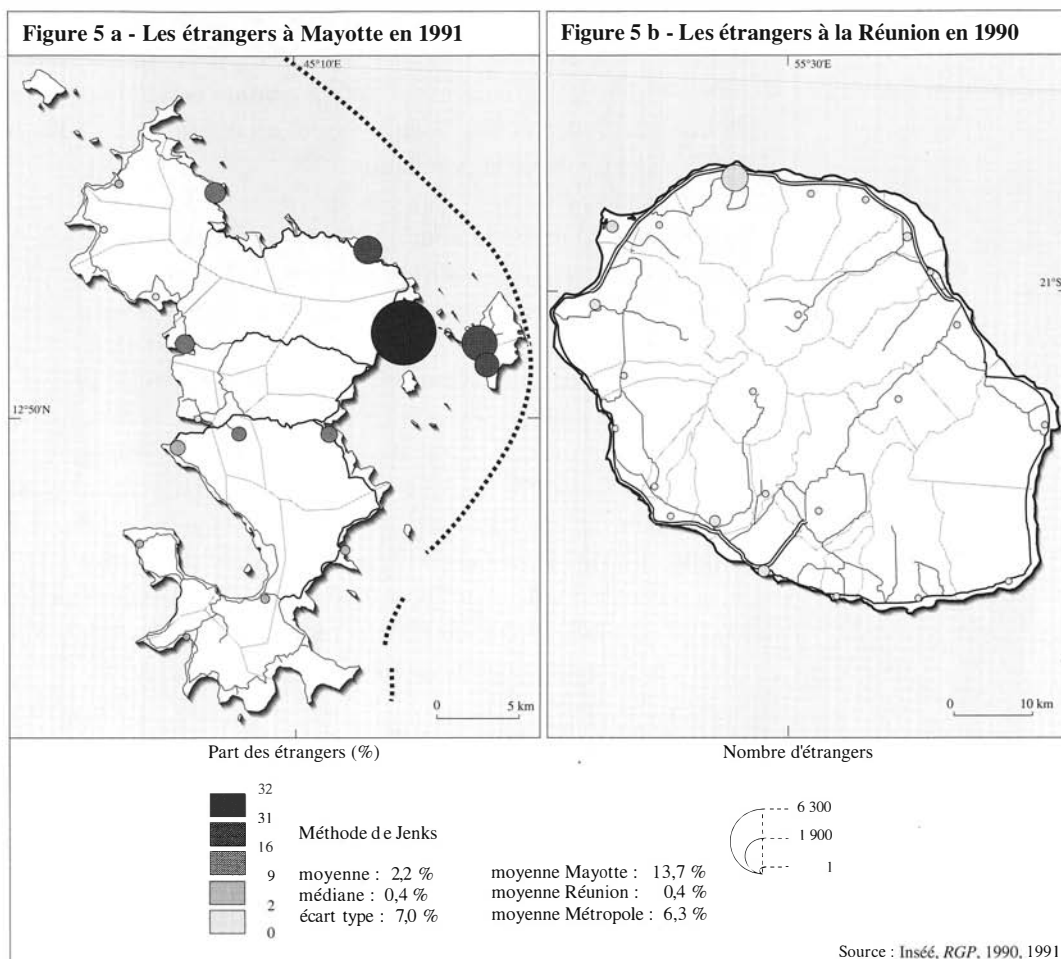
À Mayotte, le solde migratoire moyen annuel s'élève régulièrement depuis les années 1960. Il est passé d'environ 250 personnes entre 1958 et 1978 à 850 entre 1985 et 1991, puis à 1 300 entre 1985 et 1991 et enfin à 2 000 entre 1991 et 1997. Pendant cette même période, plus de 20 000 personnes se sont installées à Mayotte, contre 12 000 entre 1985 et 1991. Entre les deux derniers recensements, 70 % des nouveaux arrivants sont venus de la République fédérale islamique des Comores (RFIC) et 19 % de la France métropolitaine ou d'un autre espace ultramarain. À la Réunion, le solde migratoire reste stable depuis le début des années 1990 ; il s'établissait à 2 200 personnes par an entre 1990 et 1997 alors qu'il atteignait 3 000 individus entre 1982 et 1990.

POPULATION ÉTRANGÈRE : CROISSANCE MASSIVE À MAYOTTE, FAIBLE À LA RÉUNION

À Mayotte, le nombre d'étrangers a plus que doublé entre 1991 et 1997. Il est passé de près de 13 000 en 1991, soit 14 % de la population, à plus de 28 000 en 1997, soit 21,5 % de la population (fig. 5). Au cours de cette période, le taux de croissance moyen annuel ⁶ des étrangers a atteint 14 % alors que celui de la population totale s'est établi à 6 %. À la Réunion, la population étrangère rassemble de faibles effectifs. De 1 300 en 1974, le nombre d'étrangers est passé à 2 250 en 1990. On constate un ralentissement des flux d'émigration vers la Réunion depuis le milieu des

Figure 4 b - Variations de la population née hors de Mayotte entre 1991 et 1997





années 1980. En effet, le taux de croissance moyen annuel des étrangers était supérieur à 7 % entre 1974 et 1982, contre 3,4 % entre 1974 et 1990 ; pendant cette période, le rythme de croissance annuelle de l'ensemble de la population approchait 1,4 %.

C'est seulement à partir de 1991 que les recensements réalisés à Mayotte font état de la nationalité. Afin d'appréhender l'évolution des flux d'immigration dans l'archipel avant 1991, il est nécessaire d'observer les données relatives au lieu de naissance de la population. Les résidents nés à l'étranger, en France métropolitaine ou dans un autre outre-mer français rassemblaient moins de 11 % de la population mahoraise en 1978, soit 5 400 habitants, et plus de 26 % en 1997, soit 34 700 personnes. Le taux de croissance moyen annuel de la population née hors de l'archipel a dépassé

⁶ Le taux de croissance moyen annuel est utilisé pour calculer une évolution entre deux dates. Ce taux est défini à partir de la valeur de base (ou de départ), de la valeur courante (ou d'arrivée) et du nombre d'années écoulées entre ces deux valeurs. Le nombre d'années écoulées entre deux recensements.

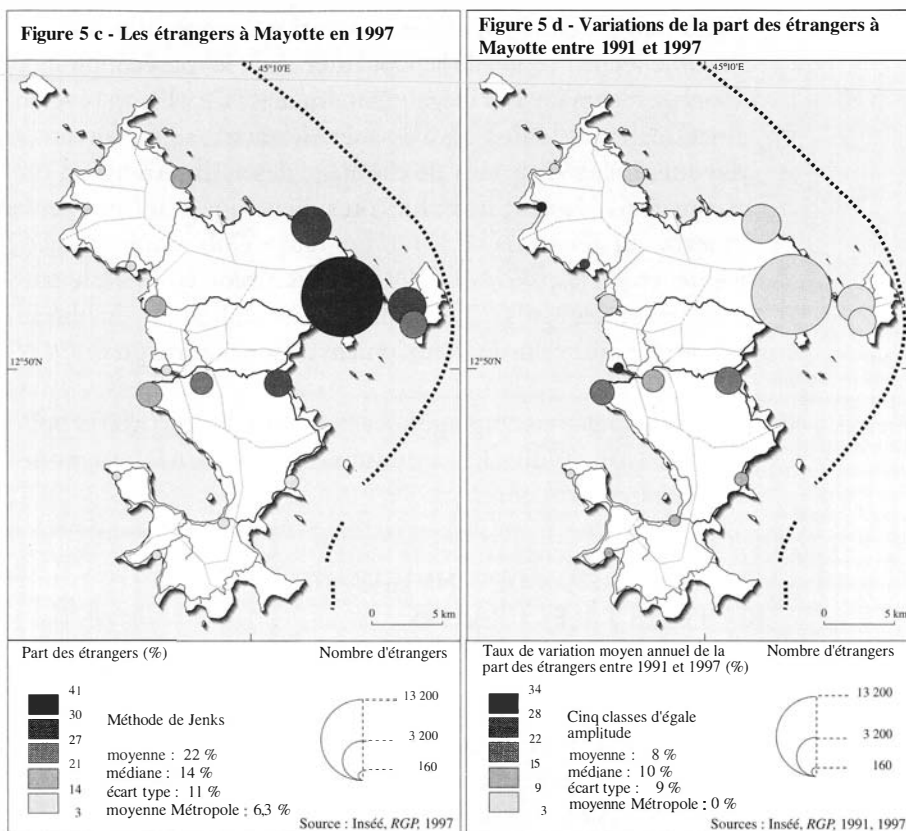
4 % entre 1978 et 1985, puis, entre 1985 et 1991, il a franchi le seuil de 15 % et enfin, entre 1991 et 1997, il s'est légèrement réduit à 13 %. À la Réunion, 57 500 personnes étaient nées hors de l'île en 1990, soit 9,5 % de la population, contre 78 500 en 1997, soit 11,4 % de la population.

Bien qu'à Mayotte le nombre d'habitants nés à l'étranger et celui des étrangers ne soient pas identiques, le rapprochement de ces deux valeurs est pertinent. En effet, le rapport entre ces deux effectifs est proche de 1 (1,2 en 1991 et 1,1 en 1997) alors qu'à la Réunion, il a toujours été supérieur à 5 depuis 1974 — en 1990, il atteignait 7,7. À Mayotte, l'évolution de la population née à l'étranger rend compte de l'importance de l'immigration depuis plus de deux décennies et de l'intensification des flux en provenance de l'extérieur depuis le milieu des années 1980. Le nombre d'habitants nés à l'étranger a sextuplé entre 1978 et 1997. Il est passé de 5 000 en 1978, soit 11 % de la population totale, à 6 500 en 1985, 15 000 en 1991 et plus de 30 000 en 1997, soit 23 % de la population de l'archipel.

Le déficit de formation de la population mahoraise, et dans une moindre mesure de la population réunionnaise, explique la croissance de l'effectif des natifs de France métropolitaine et d'un autre espace ultramarin. En outre, ces résidents d'installation récente, souvent fonctionnaires, sont attirés par le « mythe » de l'île tropicale, l'exotisme et... les avantages liés à l'expatriation (primes et congés bonifiés).

CROISSANCE SOUTENUE DE LA POPULATION NÉE EN MÉTROPOLE ET DANS UN AUTRE OUTRE-MER

Entre 1978 et 1997, le taux de croissance moyen annuel de la population née en métropole ou dans un autre espace ultramarin s'est élevé à 14 % à Mayotte, soit plus du double du taux de croissance de la population totale (fig. 6). Le nombre de natifs de métropole et des autres outre-mers a crû rapidement entre 1978 et 1997 passant de 340 à 4 400. La population née en métropole rassemblait 0,6 % de la population totale en 1978, soit 260 personnes, et 2,8 % en 1997, soit près de 3 700. Moins de 80 en 1978 (0,2 % de la population totale), les natifs des autres espaces ultramarins étaient plus de 700 en 1997 (0,6 % de la population recensée).



À la Réunion, la population née en métropole et dans un autre espace ultramarin a progressé rapidement entre 1974 et 1990 passant de 13 300 à 39 700. Le taux de croissance moyen annuel des natifs de métropole et d'un autre outre-mer s'est élevé à plus de 7 %, soit près de cinq fois celui de la population totale. La population née en métropole regroupait 12 000 personnes en 1974, soit 2,5 % de l'ensemble de la population et près de 37 500 en 1990, soit 6,3 % — elle en rassemblait plus de 51 000 en 1997. Les natifs des autres outre-mers étaient au nombre de 1 100 (0,2 % de la population totale) contre plus de 2 200 en 1990 (0,4 % de la population recensée).

À Mayotte, la part des natifs de métropole est passée de 5 % de la population née hors de l'archipel en 1978 à 10 % en 1985 et 1991 et à 11 % en 1997 — 87 % de la population née hors de Mayotte avait vu le jour à l'étranger en 1997. À la Réunion, les natifs de métropole rassemblaient 54 % de la population née hors de l'île en 1974, 60 % en 1982 et 66 % en 1990 — 30 % des non natifs de l'île étaient nés à l'étranger en 1990.

Les natifs de métropole et des autres espaces ultramarins constituent une fraction de la population dont le rôle économique et social est notable. Les inégalités marquées face à l'emploi selon la nationalité et le lieu de naissance des actifs se renforcent à Mayotte. En 1997, le taux de chômage des actifs étrangers, qui atteignait 61 %, était deux fois plus élevé que celui des actifs français, qui s'établissait à 32 %. Les taux s'établissaient respectivement à 49 % et 32 % en 1991. À la Réunion en 1997, le taux de chômage des actifs nés en France métropolitaine s'établissait à 15 % alors que celui des Réunionnais de souche atteignait 39 %.

Si les populations étrangère et née hors des territoires sont présentes dans toutes les communes, les disparités intercommunales sont marquées.

CONCENTRATION DES IMMIGRANTS DANS LES PÔLES URBAINS

À Mayotte, les communes qui constituent le pôle urbain nord oriental (Mamoudzou, Dzaoudzi, Pamandzi, Koungou et Dembéni), concentrent la majorité de la population née hors de l'archipel et des habitants de nationalité étrangère. Entre 1985 et 1997, le nombre de communes dont plus de 20 % de la population était née hors de l'archipel est passé de 3 à 10. En 1978, seules les communes de Pamandzi, Mamoudzou et Dzaoudzi en abritaient plus de 20 %, la valeur maximum étant atteinte à Pamandzi avec 25 %. En 1997, plus de 30 % de la population des cinq communes qui constituent le pôle urbain nord oriental était née hors du territoire ; Mamoudzou, qui en comptait 47 %, contre 23 % en 1985, se classait au premier rang. L'agglomération urbaine abritait 77 % de l'ensemble de la population née hors de Mayotte en 1997. Lors du dernier recensement, plus de 20 % de la population des communes de Ouangani, Tsingoni et Sada était née hors de l'archipel ; en 1985, la part des natifs de l'étranger, de métropole ou d'un autre outremer était comprise entre 4 % et 12 %.

L'évolution de la part de la population née à l'étranger suit les grandes tendances mises en évidence ci-dessus : renforcement de cette part dans toutes les communes depuis 1985 et polarisation autour de l'agglomération urbaine principale. Entre 1991 et 1997, le nombre de communes peuplées à plus de 10 % d'étrangers est passée de 7 à 9. La valeur maximale était enregistrée dans la commune de Mamoudzou, qui concentrait plus de 46 % de la

population étrangère de Mayotte en 1997 contre 31 % en 1991. Les communes qui constituent l'agglomération urbaine de l'archipel regroupaient près de 80 % des étrangers de Mayotte en 1997. En revanche, dans les finisterres de l'archipel, les communes excentrées nord occidentales et méridionales, les étrangers représentaient moins de 5 % de la population communale.

Si le nombre des natifs de France métropolitaine et d'un autre outre-mer augmente dans les communes de l'agglomération urbaine — il est passé de 740 personnes en 1985 à près de 3 400 en 1997 —, leur part relative décroît. En 1985, 92 % de la population née en métropole ou dans un autre espace ultramarin se rassemblait dans les cinq communes de l'agglomération urbaine ; en 1997, cette part s'établissait à 77 %. Cette redistribution spatiale a bénéficié aux communes où de grands établissements scolaires ont été construits et de celles où les résidences occupées par des ménages aisés sont nombreuses (Kani-Kéli, Chirongi et Tsingoni).

À la Réunion, les effectifs de la population née hors du département sont les plus importants dans la commune de Saint-Denis. En 1974, 11 % de la population communale, soit 11 600 personnes, était née hors de la Réunion ; en 1990, 20 700 habitants étaient nés à l'étranger, en France métropolitaine ou dans un autre espace ultramarin, soit 16 % de la population dyonisienne. Au cours de la même période, le nombre des résidents nés à l'étranger est passé de 4 600 à 7 500 habitants, soit respectivement 4,4 % et 6,1 % de la population communale. La population née en France métropolitaine a doublé ; sa part atteignait 6 % de la population de la capitale régionale en 1974, soit 6 300 habitants, contre 10 %, soit 12 300 personnes, en 1990. Enfin, le nombre d'étrangers est passé de 600 à 1000, soit 0,6 % et 0,8 % de la population dyonisienne.

La capitale régionale continue d'abriter une large part de la population née hors du département et des étrangers. Toutefois, depuis les années 1980, on assiste à la redistribution spatiale de ces résidents d'adoption vers les pôles urbains secondaires. En 1974, plus de 5 % de la population de 3 communes, celles de Saint-Denis, Le Port et Le Tampon, était née hors de la Réunion ; Saint-Denis rassemblait 51 % des habitants nés hors du département. En 1990, la commune qui abrite le chef-lieu en regroupait 36 %, et dans 10 communes, la population née hors du département y était supérieure à 5 %. Trois types de communes attractives se dégagent. En premier lieu, celles dont la fonction

résidentielle s'est développée rapidement ; elles sont situées en proche périphérie de Saint-Denis (Sainte-Marie, La Possession). En second lieu, celles qui abritent un centre urbain secondaire (Saint-Pierre, dont la zone d'influence s'étend sur le sud de l'île, et sa commune résidentielle du Tampon) et celles qui offrent de nombreux emplois (Le Port). Enfin, les communes occidentales de la côte sous le vent qui jouissent d'un climat sec et concentrent les activités balnéaires (Saint-Paul, L'Étang-Salé).

On observe un processus identique de concentration, puis de relative redistribution de la population, qu'il s'agisse des natifs de métropole ou d'un autre espace ultramarin et de la population née à l'étranger. En revanche, la population étrangère, qui dispose de revenus souvent faibles et qui compte des effectifs peu nombreux, reste concentrée dans la commune de Saint-Denis. En 1974, le chef-lieu abritait 48 % des étrangers ; en 1990, il en accueillait 46 %.

MIGRATIONS INTERINSULAIRES ENTRE L'ARCHIPEL DES COMORES ET LA RÉUNION

Mayotte exerce une forte attraction sur les habitants de la République islamique fédérale des Comores (RFIC) ; en 1997, 93 % de la population étrangère installée à Mayotte était de nationalité comorienne. L'apport massif de population exogène s'explique par l'étroitesse des liens familiaux entre les îles de l'archipel des Comores. La sécession de l'île d'Anjouan en 1997 et sa mise sous embargo international en 2000 ont favorisé l'intensification de l'immigration, souvent clandestine, à Mayotte (l'île d'Anjouan n'est située qu'à 75 km des côtes mahoraises). En outre, la relative prospérité de la collectivité départementale française par rapport aux pays voisins encourage l'afflux de ressortissants de la RFIC.

Cependant, les indicateurs socioéconomiques de Mayotte restent en retrait par rapport à ceux de la Réunion et le niveau de protection sociale est inférieur dans la collectivité départementale. Malgré les tensions qui pèsent sur le marché de l'emploi à la Réunion, des Mahorais émigrent vers le département voisin, à l'instar des populations originaires des Comores. Le nombre de Comoriens installés à la Réunion est estimé à 15 000 ; les Mahorais, dont le niveau de qualification est souvent faible, seraient environ 10 000. Il s'agit souvent de familles monoparentales qui

espèrent bénéficier du Revenu minimum d'insertion (RMI) et des prestations versées par les organismes de sécurité sociale. Ils se heurtent à des difficultés d'insertion dans la société réunionnaise. Les Mahorais vivent dans des logements précaires puisqu'ils n'ont pas accès au parc locatif social. En effet, souvent inactifs ou occupant des emplois en marge de la législation du travail, ils ne peuvent pas produire de bulletin de salaire. Les enfants mahorais ne peuvent théoriquement pas être scolarisés à la Réunion s'ils ne sont pas envoyés dans une école ou un collège réunionnais par la collectivité départementale. Ils sont donc souvent scolarisés tardivement ou en situation d'échec scolaire.

La position des Mahorais à la Réunion n'est pas sans rappeler celle des Anjouannais à Mayotte qui se heurtent à des manifestations à caractère raciste et à des difficultés d'intégration à la société mahoraise de plus en plus marquées (le nombre d'immigrants en situation irrégulière à Mayotte est estimé entre 15 000 et 20 000). La population en situation irrégulière exerce une forte pression sur le marché de l'emploi et sur les services. Ces tensions accrues, conjuguées à l'augmentation de la délinquance trop souvent associée aux seuls Anjouannais, entraînent l'exacerbation des manifestations à caractère raciste. En mai 1999, des Mahoraises ont organisé une marche de protestation contre les étrangers. Sur les calicots, on pouvait lire « Anjouannais, Malgaches, Grands-Comoriens dehors ! » ou « Immigration = cambriolage = insécurité » Face à la pression de l'opinion publique, les institutions territoriales ont immédiatement réagi. En juin 1999, un escadron de gendarmes arrivait en renfort de la Réunion — une des rares manifestations de « coopération » entre les deux outre-mers français de l'océan Indien... Les contrôles d'identité, les perquisitions, les opérations de ratissage systématique des quartiers sous-intégrés de Mamoudzou se multipliaient ainsi que les arrestations musclées accompagnées de dérapages plutôt mal contrôlés...

La situation des Réunionnais qui s'installent à Mayotte est très différente. Leur niveau de qualification est élevé et ils occupent souvent des postes clés dans la fonction publique et dans le secteur marchand. Si les Réunionnais installés à Mayotte ne sont pas dénombrés, on peut supposer que la majorité des résidents de l'archipel née dans un autre espace ultramarin — dont l'effectif a septuplé entre 1985 et 1997 et triplé entre 1991 et 1997 — est d'origine réunionnaise.

Enfin, l'accroissement progressif du pouvoir d'achat des Mahorais et l'ouverture rapide de l'archipel à la société de consommation attirent de nombreux investisseurs du département voisin. L'accroissement des transferts publics stimule la consommation et la progression des budgets affectés à la collectivité dynamise les commandes publiques. Située à deux heures de vol de la Réunion, Mayotte suscite un intérêt grandissant de la part des investisseurs installés dans le département. Depuis le milieu des années 1980 on assiste à la diversification des investissements. À partir de 1995, la tendance est à la multiplication des implantations et à l'augmentation des mises de fonds initiales dans chaque opération (création ou extension d'entreprise). Les incitations fiscales et douanières, la politique salariale et l'évolution statutaire sont autant d'arguments qui renforcent l'attrait de l'archipel pour les investisseurs.

Références bibliographiques

- Godard, H.R. ; Kaufmant, A. (2001). « La vague déferlante de l'immigration », *Mappemonde*, Paris : Belin ; Reclus, p. 7-10.
- Insée (1967, 1974, 1990). *Recensement général de la population de la Réunion*, Paris : Insée.
- Insée (1978, 1985, 1991, 1997). *Recensement général de la population de la collectivité territoriale de Mayotte*, Paris : Insée.
- Insée (2000). *Tableau économique de la Réunion*, Sainte-Clotilde : Insée ; Région Réunion ; Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion, 210 p.
- Insée (2000). *Tableau économique de Mayotte*, Mamoudzou : Insée, 144 p.
- Insée (1999). *Enquête DEMO 97*, Sainte-Clotilde : Insée, 3 vol., 52 p., 140 p., 83 p.
- Kaufmant, A. (2001). *Les modalités migratoires de l'archipel de Mayotte et de l'île de la Réunion : éléments de différenciation spatiale*, Mémoire de DEA, université de la Réunion, 121 p.
- Kwézi* (1997 à 2000). Bihebdomadaire, Mamoudzou.
- Maurice, P. (2000). « La position de la France, de l'OUA et de la communauté internationale à l'égard des îles Comores », *Actes du séminaire du 26 novembre 1999*, Saint-Denis : Institut austral de démographie (IAD)-Observatoire du développement de la Réunion (ODR), p. 101-124.
- Toulet, C. (1998). *Mayotte. Recensement de la population du 5 août 1997*, Paris : Insée, coll. Insée Première, n° 608, 4 p.
- VIA Magazine* (2000). Mensuel, n° 125, juin 2000, Saint-Denis.

Les cartes ont été élaborées par les auteurs et réalisées avec le logiciel Philcarto 1.5 (<http://perso.club-internet.fr/philgeo>).